



Département du
Calvados

**Commune de
VILLY-
BOCAGE**

Délégations du Maire à la Première Adjointe

ARRETE N°2026-19

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération n° 2026-03-02 du conseil municipal en date du 20/03/2026 fixant à 2 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **Maëva MARIE** en qualité de Première Adjointe au Maire, en date du 20/03/2026,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026-04-02 fixant les délégations au Maire et autorisant leur subdélégation,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026-09-02 fixant des limites aux délégations au Maire,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de donner délégation de signature dans une série de domaines à Mme Maeva MARIE Première Adjointe au Maire,

ARRÊTE

Article 1er :

A compter du 23/07/2026, Mme Maëva MARIE Première Adjointe au maire, est déléguée pour intervenir dans le domaine suivant :

- urbanisme

A ce titre elle aura notamment la capacité d'intervenir en matière de :

- Enregistrement des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
- Emission des certificats d'urbanisme d'information
- Consultation des services compétents de l'Etat
- Suivi des dossiers avec les pétitionnaires et le service d'Instruction en droit des sols de Pré-Bocage Intercom-Normandie
- Emission des « avis du Maire »
- Emission des arrêtés de décision et diffusion de ceux-ci

Article 2 :

Délégation permanente lui est également donnée à effet de signer tous documents ou courriers des domaines listés à l'article 1er.

Cette signature devra être précédée de la formule suivante : "par délégation du Maire, Maëva MARIE, Première Adjointe".

Ces fonctions seront, comme celles listées à l'article 1^{er}, assurées concurremment avec le Maire.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villy-Bocage, le 23/07/2026

Le Maire,

Alexandre LEBASTARD

